

**FORMULAIRE CONCERNANT
L'INSTALLATION DE PREENSEIGNES TEMPORAIRES**

A. DEMANDEUR

Nom, Prénom ou Dénomination :

Organisme :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Code Postal :

Evènement :

Date de l'évènement :

B. LIEUX D'IMPLANTATION

Quatre panneaux uniquement pourront être autorisés.

Lieu 1

Adresse :

Dimension :

Modalité d'implantation :

- Sur un piquet
- Sur chevalet
- Sur barrière
- Sur candélabre
- Autre : _____

Lieu 2

Adresse :

Dimension :

Modalité d'implantation :

- Sur un piquet
- Sur chevalet
- Sur barrière
- Sur candélabre
- Autre : _____

Lieu 3

Adresse :

Dimension :

Modalité d'implantation :

- Sur un piquet
- Sur chevalet
- Sur barrière
- Sur candélabre
- Autre : _____

Lieu 4

Adresse :

Dimension :

Modalité d'implantation :

- Sur un piquet
- Sur chevalet
- Sur barrière
- Sur candélabre
- Autre : _____

C. DUREE D'IMPLANTATION

Date d'installation des panneaux :

Date de retrait, par mes soins, de l'ensemble des panneaux :

Sur domaine public, il est demandé que les panneaux soient implantés au plus tôt **trois semaines** avant la manifestation et retirés au plus tard **une semaine** après.

Dimensions maximales : 1 mètre en hauteur et 1,50 mètre en largeur.

D. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné auteur de la demande certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et avoir pris connaissance des différents articles du code de l'environnement réglementant les préenseignes temporaires, notamment les articles R. 581-68 et suivants.

Les affiches ne devront en aucun cas gêner la libre circulation des piétons, des vélos ou des véhicules, elles devront être constituées de matériaux assurant leur pérennité tout le temps de l'affichage et présenter un bon état d'entretien.

Elles ne pourront être fixées sur les arbres, les éléments de signalisation routière, de transport d'électricité ou de télécommunication, sur un immeuble sans l'autorisation écrite du propriétaire, etc.

En cas de fixation sur un candélabre, **les attaches devront être souples ou munies de protections** afin de ne pas l'abimer.

Je m'engage à retirer l'ensemble des affiches au plus tard **une semaine** après la fin de la manifestation et de ne laisser aucune trace de l'affichage effectué. Dans le cas contraire, je m'expose à me voir refuser ma prochaine demande d'affichage sur domaine public.

Remarque : Vous avez le droit à quatre demandes d'affichage de préenseignes temporaires par an.

Date :

Signature :

E. PIECES A JOINDRE

Plan de situation à compléter (ci-joint)

Visuels des panneaux

Un extrait de plan cadastral sera éventuellement demandé pour apporter toute précision utile

Plans de situation



Zooms

